

Importations d'acier

Maghreb Steel à nouveau dans la tourmente

● Une nouvelle enquête sur les mesures de sauvegarde concernant les importations en acier sera ouverte dès aujourd'hui auprès des services du département du Commerce extérieur en réponse à une requête de Maghreb Steel. Cette fois, l'entreprise s'attaque à pas moins de 15 pays, dont la majorité fait partie de l'Union européenne. Elle estime que les importations en masse en provenance de ces pays ont causé énormément de dégâts à la production nationale.

Le récit des déboires de Maghreb Steel se poursuit. Après avoir soulevé le bouclier anti-dumping, ce «fleuron de l'industrie marocaine» emboîte aujourd'hui le pas à l'Association des sidérurgistes du Maroc (ASM) en demandant à son tour le déploiement de mesures de sauvegarde concernant ses produits. C'est ce mercredi 11 juin que devrait être lancée l'enquête de sauvegarde sur les importations de tôles laminées à froid et tôles plaquées ou revêtues par le ministère du Commerce extérieur. Une enquête qui fait suite à une requête déposée en avril dernier par Maghreb Steel contre une quinzaine d'exportateurs étrangers, principalement européens. Selon le producteur marocain, les importations en acier ont connu des hausses vertigineuses durant les derniers mois. Le volume des importations de tôles laminées à froid a enregistré une hausse d'environ 100% en 2012 par rapport à 2011, et de 89% en 2013. Les importations de tôles plaquées ou revêtues ont évolué de 77% en 2012 par rapport à 2011, avec une légère baisse en 2013. Cette tendance s'est encore accentuée lors des deux premiers mois de 2014 pendant lesquels 28.146 tonnes de ces produits ont été importées. L'accroissement massif des importations s'explique, selon Maghreb Steel, par un développement «imprévu de circonstances» qui a abouti à une vague d'exportations de tôles des pays européens vers le

européenne d'acier et la persistance de la crise économique et financière que vivent certains pays d'Europe. Une hausse des importations qui aurait causé «un dommage grave à la branche de production nationale de tôles laminées à froid et tôles plaquées ou revêtues se traduisant par un recul, depuis le début de l'année 2012, de la production, de la productivité, de la capacité de production, des ventes, du niveau de l'emploi et des baisses des résultats financiers de la branche nationale», explique Maghreb Steel. Dans les faits, la baisse d'au moins 20% de la consommation européenne d'acier en raison de la crise financière a abouti de ce fait à une vague d'exportations de tôles des pays européens vers le Maroc à prix bas, les sidérurgistes européens cherchant des marchés de substitution pour écouler leurs marchandises. Pour le Maroc, rien n'indique que cette

Selon Maghreb Steel, les importations en acier ont connu des hausses vertigineuses.

IMPORTATIONS EN TERME RELATIF PAR RAPPORT A LA PRODUCTION NATIONALE				
	2010	2011	2012	2013
Importations de tôles laminées à froid (en T)	17.291	21.573	43.102	81.630
Importations de tôles plaquées ou revêtues (en T)	24.195	26.441	46.912	46.647

EVOLUTION DE LA DEMANDE DU MARCHÉ MAROCAIN				
	2010	2011	2012	2013
Demande du marché national en T	100	107,95	120,83	144,48
Évolution de la demande du marché marocain (en %)	-	7,95%	11,94%	19,57%

SOURCE : OFFICE DES CHANGES

Maroc, ce qui justifie, au regard de l'article 52 de la loi 15-09 relative aux mesures de défense commerciale, le recours à des mesure de sauvegarde. Selon l'argumentaire de l'industriel marocain, cet accroissement est lié à la baisse de la consommation

européenne d'acier et la persistance de la crise économique et financière que vivent certains pays d'Europe. Une hausse des importations qui aurait causé «un dommage grave à la branche de production nationale de tôles laminées à froid et tôles plaquées ou revêtues se traduisant par un recul, depuis le début de l'année 2012, de la production, de la productivité, de la capacité de production, des ventes, du niveau de l'emploi et des baisses des résultats financiers de la branche nationale», explique Maghreb Steel. Dans les faits, la baisse d'au moins 20% de la consommation européenne d'acier en raison de la crise financière a abouti de ce fait à une vague d'exportations de tôles des pays européens vers le Maroc à prix bas, les sidérurgistes européens cherchant des marchés de substitution pour écouler leurs marchandises. Pour le Maroc, rien n'indique que cette



La baisse d'au moins 20% de la consommation européenne d'acier en raison de la crise financière a abouti de ce fait à une vague d'exportations de tôles des pays européens vers le Maroc à prix bas.

tendance risque de s'inverser. Au contraire, les exportations en provenance de l'UE devraient continuer à augmenter. Le Parlement européen, dans une récente résolution, aurait même invité les producteurs européens à adopter une stratégie d'exportation vers les pays en développement, spécialement ceux avec lesquels l'UE est en libre-échange. Dans son «plan d'action pour une industrie sidérurgique compétitive et durable en Europe», l'UE estime qu'une telle stratégie devrait permettre au secteur de retrouver son potentiel de croissance. Elle affirme que l'accès aux nouveaux marchés d'exportation des économies émergentes, «où l'acier européen pourra être vendu sans rencontrer d'obstacle commercial», sera crucial pour le potentiel de croissance de la sidérurgie européenne. Le Parlement européen va même jusqu'à demander à la Commission européenne de veiller à prévoir, dans les futurs accords commerciaux, des dispositions qui améliorent de manière significative les débouchés à l'exportation et l'accès au marché pour l'acier et les produits sidérurgiques européens. Cette «politique expansive» inquiète Maghreb Steel qui y voit l'avènement d'une concurrence de plus

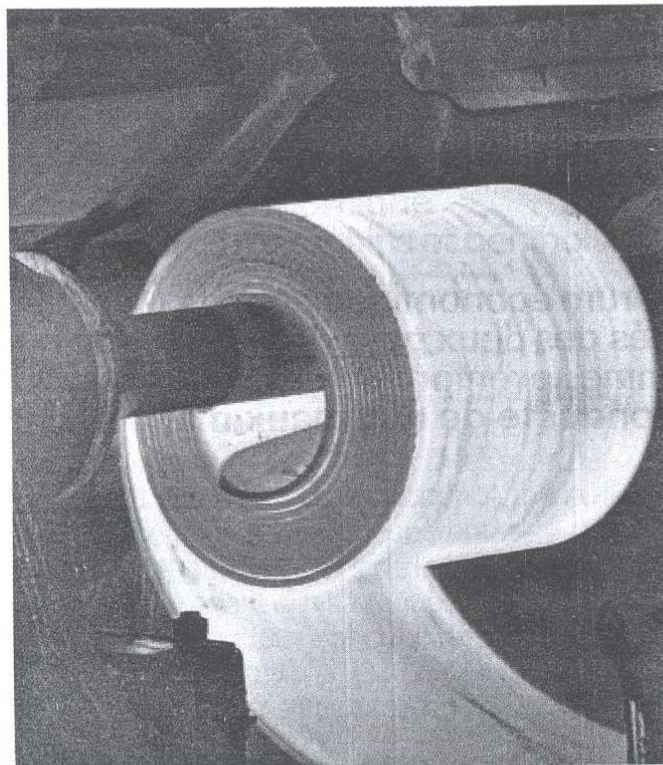
Un produit marocain égal à celui importé

Dans son argumentaire, Maghreb Steel affirme que le produit marocain n'a rien à envier à son concurrent. Pour l'industriel marocain, les normes et standards internationaux en termes de fabrication de tôles, d'outils technologiques utilisés ainsi que les processus de production sont respectés par le Maroc. Ainsi, «les produits finaux fabriqués au Maroc présentent les mêmes caractéristiques physiques, techniques et chimiques que les produits importés», affirme l'entreprise marocaine. En outre, les deux produits partagent les mêmes circuits de distribution et les mêmes avantages commerciaux, abstraction faite du prix de vente.

en plus importante.

Reste que la seule hausse des importations n'est pas une raison pour invoquer des mesures de sauvegarde. Encore faut-il prouver l'existence d'un dommage grave sur la production nationale et de confirmer le lien de causalité entre cet accroissement et la baisse de compétitivité nationale. Dans ce sens, les données préliminaires dont dispose le ministère du Commerce extérieur attestent d'un dommage important pour la production locale. Ainsi, la production de tôles laminées à froid accuse des baisses de 30% entre 2011 et 2012 et de 24% en 2013 par rapport à 2012. En ce qui concerne les tôles laminées plaquées ou revêtues, la baisse était de 11% pour 2012 par rapport à 2011 et de -6% en 2013/2012. Ces baisses de pro-

duction sont engendrées par les importations massives et la part de marché de plus en plus importante détenue par les importations. Maghreb Steel explique avoir dû adapter sa production et son effectif afin de ne pas générer des stocks importants qui auraient impacté encore plus négativement sa situation financière. Pour l'industriel marocain, il existe bel et bien une corrélation entre les importations en hausse et la baisse de la productivité nationale. *«Les importations massives en acier ont abouti à un détournement des commandes de clients traditionnels qui se tournent vers les produits offerts par les exportateurs dont les politiques commerciales sont de plus en plus agressives et compétitives»*. Le prix «anormalement bas» proposé aux utiliza-



● Maghreb Steel a dû adapter sa production et son effectif afin de ne pas générer des stocks importants.

teurs locaux par les exportateurs serait systématiquement avancé par ces derniers lors des négociations commerciales avec Maghreb Steel, et pour cause : les modalités de paiement peuvent aller jusqu'à 120 jours voir 180 jours par traite simple dans certains cas, alors que la loi en vigueur au Maroc n'autorise pas le producteur local à aller au-delà de 90 jours pour date de livraison. En tout cas, la situation est jugée suffisamment critique pour justifier l'ouverture d'une enquête auprès du département du Commerce extérieur. Celui-ci tentera de vérifier si les allégations de Maghreb Steel sont crédibles, y compris concernant l'ampleur des importations et de leur impact sur la production nationale.

PAR **AYOUB NAÏM**
a.naim@leseco.ma